

Commune de CIVRAC-DE-BLAYE

Délibération n°2025-015**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 03 mars 2025

Le 03 mars 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 24 février 2025 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. MATHE (Adjointe), F. BOULOT (Adjoint), L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, N. MOTARD, E. POUIT.

Absents excusés : A. CAVARD (pouvoir à F. DUMAS), F. RIVIER (pouvoir à F. BOULOT).

Secrétaire de séance : M-H. DUPUY

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11 relatifs au vote du budget,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M47 applicables au budget principal et aux deux budgets annexes ;

Vu la délibération n°2025-014 du 03 mars 2025 portant approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget principal et des deux budgets annexes,

CONSIDERANT les résultats suivants :

- **Budget principal**

Section de Fonctionnement

Dépenses :	755 925,90 €
Recettes :	887 933,34 €
Excédent 2024 :	132 007,44 €
Excédent reporté 2023 :	703 908,13 €
Excédent de clôture 2024 :	835 915,57 €

Section d'Investissement

Dépenses :	1 392 355,03 €
Recettes :	676 162,51 €
Déficit 2024 :	716 192,52 €
RAR 2024 :	41 607,97 €
Déficit reporté 2023 :	88 426,13 €
Déficit de clôture 2024 :	846 226,62 €

Affectation du résultat :

Besoin du financement :

846 226,62 €

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 14

Présents : 12

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :

Affectation des résultats 2024

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 (déficit reporté) :	R002 (excédent reporté) :	D001 (Solde d'exécution N-1) :	R001 : 0 €
0 €	0 €	804 618,65€	R1068 : 835 915,57€

- **Budget assainissement**

Section de Fonctionnement

Dépenses :	35 618,50 €
Recettes :	23 203,55 €
Déficit 2024 :	12 414,95 €
Déficit reporté 2023 :	8 914,62 €
Déficit de clôture 2024 :	21 329,57 €

Section d'Investissement

Dépenses :	8 005,00 €
Recettes :	17 463,68 €
Excédent 2024 :	9 458,68 €
Excédent reporté 2023 :	5 344,00 €
Excédent de clôture 2024 :	14 802,68 €

Affectation du résultat :

Besoin du financement :	0 €
Déficit à reporter à la section de fonctionnement 2024 :	21 329,57 €

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 (déficit reporté) :	R002 (excédent reporté) :	D001 (Solde d'exécution N-1) :	R001 :
21 329,57 €	0€	0 €	14 802,68 €
			R1068 : 0 €

- **Budget multiple service rural**

Section de fonctionnement

Dépenses :	1 205,66 €
Recettes :	14 596,12 €
Excédent 2024 :	13 390,46 €
Excédent reporté 2023 :	5 095,63 €
Excédent de clôture 2024 :	18 486,09 €

Section d'investissement

Dépenses :	9 782,79 €
Recettes :	9 411,05 €
Déficit 2024 :	371,74 €
Déficit reporté 2023 :	9 411,05 €
Déficit de clôture 2024 :	9 782,79 €

Affectation du résultat :

Besoin du financement :

9 782,79 €

Excédent à reporter à la section de fonctionnement 2025 :

8 703,30 €

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 (déficit reporté) : 0€	R002 (excédent reporté) : 8 703,30 €	D001 (Solde d'exécution N-1) : 9 782,79 €	R001 : 0 €
			R 1068 : 9 782,79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les affectations de résultat 2023 des trois budgets.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 03 mars 2025
Pour extrait certifié conforme délibéré le 03 mars 2025

Le Maire, Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.